

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

**RAPPORT REVISE CONCERNANT  
L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU  
SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

**TUNISIE**

**AVRIL 2004.**

# RAPPORT REVISE CONCERNANT L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

## SECTION I : INFORMATIONS GENERALES

1. Pays : **Tunisie**
  
2. Institution ou unité établissant le rapport : Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole. Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques
  
3. Correspondant :
  - a) Nom et titre officiel : Hajjem Mansour, Chef de service.
  - b) Téléphone : 00216-71-890 904
  - c) N° de télécopie : 00216-71-785-764
  
4. Arrangements institutionnels mis en place pour donner suite au Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation (le cas échéant) : création d'une cellule spécialisée au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques (Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole).

## SECTION II

### Questions prioritaires de sécurité alimentaire et mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation

La situation de la sécurité alimentaire en Tunisie est satisfaisante, eu égard aux indicateurs suivants:

- Les disponibilités alimentaires sont toujours à des niveaux appréciables, même durant les années marquées par une baisse de la production agricole nationale et ceci grâce à la capacité du pays de financer ses importations.
- L'approvisionnement en produits alimentaires est régulièrement assuré, grâce à une organisation satisfaisante du stockage, des marchés et des circuits de distribution.
- L'accès aux aliments est pratiquement garanti à tout moment et pour tous, grâce à la maîtrise de l'inflation, aux réajustements des salaires ainsi qu'aux interventions à caractère économique et social préconisées et mises en oeuvre.
- Durant les dernières années, la Tunisie a connu un rythme soutenu de croissance, accompagné par une amélioration continue du niveau de vie des citoyens et une réduction significative de la pauvreté.

A travers les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation, il est visible que le concept de sécurité alimentaire est aujourd'hui parfaitement assimilé. L'évolution en Tunisie porte sur l'amélioration du degré de sécurité alimentaire mesuré par rapport à la proportion de personnes qui ont de façon permanente suffisamment de nourriture pour mener une vie à la fois active et saine.

Des efforts ont été consentis par l'Etat en matière de promotion sociale, à travers d'une part l'assistance sociale

c) La prévention des conflits et la mise en place d'un environnement pacifique :

La Tunisie a toujours essayé de prévenir et de régler pacifiquement les conflits. Elle détient des relations excellentes avec tous les pays. Sa contribution au règlement des conflits mondiaux est toujours appréciée.

d) Le renforcement de la parité hommes-femmes et la dévolution de pouvoirs aux femmes :

Diverses mesures ont été prises pour encourager la participation sur pied d'égalité des femmes dans la vie économique, politique et sociale.

La présence de la femme sur le marché du travail ne cesse d'évoluer d'une année à une autre. Une étude a été entamée en 2004, cherchant à bien définir les capacités et les potentialités de la femme, afin de consolider davantage son intégration aux marchés des nouveaux métiers.

Ensuite, il est à noter la poursuite et le renforcement des réformes relatives aux domaines juridique, institutionnel, politique et social permettant une bonne intégration de la femme dans toutes les activités socio-économiques, culturelles et politiques.

En ce qui concerne les résultats enregistrés ou escomptés des stratégies mises en œuvre, ils sont satisfaisants et se résument comme suit :

- Bonne appréciation des efforts de la Tunisie pour le règlement des conflits mondiaux et/ou régionaux ;
- Relations excellentes avec tous les pays ;
- Situation satisfaisante de la sécurité alimentaire qui touche toutes les franges de la population ;

- Tendances à l'atténuation des disparités régionales ;
- Baisse continue et significative de la proportion des pauvres passant de 12,9% en 1980 à 6,7% en 1990, puis à 6,2% en 1995, pour arriver à 4,2% en 2000.
- La population vivant en dessous du seuil de pauvreté absolue est passée de 559 000 personnes en 1995 à 360 000 personnes en l'an 2000 ;
- L'accroissement du nombre de femmes ministres et parlementaires.

## **ENGAGEMENT II**

**Politiques et actions mises en œuvre dans le but d'éradiquer la pauvreté, d'aplanir les inégalités et d'améliorer l'accès physique et économique de tous à l'alimentation.**

- a) Les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois pour les populations démunies en milieu urbain:
- Mises en œuvre de programmes à caractère économique et social visant l'éradication de la pauvreté tels que la révision périodique des salaires, les subventions ciblées et l'assistance financière aux ménages défavorisés.
  - Développement de programmes favorisant la création d'emplois, y compris les stages d'initiation à la vie professionnelle.
  - Orientation des investissements vers les secteurs de production à forte intensité de main d'œuvre.

- Intégration à la vie professionnelle des jeunes à travers le Fonds National de l'Emploi (21-21).
- b) Les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois au niveau des exploitations et hors exploitations agricoles, au bénéfice des populations démunies en milieu rural et des femmes et groupes minoritaires :
- Elaboration de stratégies pour le développement de la production des principaux produits agricoles et sa diversification.
  - Promotion des zones défavorisées, essentiellement les zones rurales, en se basant sur des projets de développement intégré, visant à promouvoir la production et améliorer le revenu du citoyen.
  - La stratégie de développement social s'appuie également sur les aides directes accordées par l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale et les diverses structures concernées.
- c) Les dispositions prises afin de mettre en place des systèmes de protection sociale :
- La protection des catégories sociales à besoins spécifiques n'a pas cessé de se renforcer pour devenir l'un des axes principaux de la politique économique et sociale du pays.
  - Le renforcement de la politique sociale en matière de santé, de sécurité sociale, de protection des catégories à besoins spécifiques tels que les handicapés, les personnes âgées, les analphabètes, les enfants menacés de délinquance ou sans soutien et les familles à faibles revenus.

### ENGAGEMENT III

**Mesures prises en vue de mettre en œuvre des politiques et des pratiques participatives et durables dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement durable et de lutte contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification.**

Les stratégies et les initiatives mises en œuvre dans les domaines suivants sont comme suit:

a) Politiques et mesures prises en vue d'intensifier et de diversifier la production vivrière:

- L'amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'activité agricole à travers le renforcement de l'encadrement des producteurs, l'encouragement des investissements et la facilitation de l'accès au crédit agricole.
- Mesures prises dans le cadre des encouragements au développement des productions animales, fruitières et maraîchères qui sont par ailleurs fortement stimulées par la demande.
- Mesures prises pour renforcer la recherche et la vulgarisation notamment dans les domaines des semences sélectionnées et l'alimentation du bétail.

b) Actions visant à lutter contre les menaces environnementales pesant sur la sécurité alimentaire :

- Mise en œuvre de programmes nationaux pour la protection de végétaux et de la santé animale.

- Collaboration régionale et sous régionale dans le cadre de la lutte contre les invasions de criquet pèlerin.
- Mesures prises dans le cadre de la stratégie décennale relative à la lutte contre le déboisement et les incendies des forêts, le reboisement et la régénération artificielle à travers le programme de forestation et la lutte contre la désertification.
- Mesures spéciales telles que la création de ceintures vertes, la fixation des dunes et la protection des oasis.
- Participation, en 1995, aux conventions internationales sur la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, la lutte contre la désertification, le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination et la conservation du milieu naturel.

c) Transfert et utilisation de technologies agricoles :

- Création de partenariats entre les structures de recherche et la profession, visant la mise à la disposition du secteur agricole de paquets technologiques appropriés.
- des progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement et de la formation agricole.

d) Formulation et mise en œuvre d'un développement rural intégré :

- Mesures visant l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et la revalorisation de l'activité agricole.



- Programmes d'extension des superficies affectées aux cultures irriguées.
- Aménagement des parcours et forêts dans les zones pauvres en ressources en vue de favoriser la régénération et d'accroître le potentiel à terme.
- Stratégie de lutte contre le déboisement et l'amélioration des moyens de lutte contre les incendies de forêts grâce à une plus grande participation des populations et la sensibilisation accrue des collectivités à l'importance des ressources forestières.

En ce qui concerne les effets passés ou escomptés de chacune de ces actions sur les revenus, les disponibilités alimentaires et l'accès aux aliments, on cite ce qui suit :

- Utilisation généralisée de variétés de semences sélectionnées et promotion de l'agriculture biologique pour régénérer la fertilité des sols et augmenter la production et l'amélioration des revenus;
- L'approche participative a été instaurée dans le cadre des programmes de développement rural intégré et pour plusieurs autres projets et programmes de conservation des eaux et des sols afin que la population cible soit directement concernée et bénéficie du projet;
- Amélioration des compétences des agriculteurs en matière d'entretien des structures d'irrigation, de remise en état des réseaux d'irrigation et de gestion des terres;
- Une banque de gènes a été créée à l'Institut National de la Recherche Scientifique et Technique (INRST) en vue de garantir un développement durable de l'agriculture.

## ENGAGEMENT IV

**Mesures prises à l'échelle nationale pour que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire.**

- a) Mise en place de système efficace de commercialisation interne et de transport, en vue de favoriser l'amélioration des liens entre marchés nationaux et marchés extérieurs et au sein des différents marchés:
- La réforme des circuits de distribution préconisée par la loi n°86 de 1994, relative aux circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche a été poursuivie. Un cahier des charges fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des marchés de gros de produits agricoles est entré en vigueur en août 1998.
  - Le renforcement des pistes agricoles, dans le but d'améliorer l'activité économique dans les zones rurales et faciliter le lien entre les zones de production et celles de consommation.
  - Le renforcement de l'infrastructure routière dans le milieu urbain.
- b) Diversification des échanges commerciaux :
- La Tunisie a pris des mesures en faveur de la libéralisation commerciale et du développement du secteur privé. Une grande importance est accordée à l'infrastructure nationale, aux installations de stockage, au système de crédit et à la commercialisation.

- Application effective des règles commerciales, abolition des barrières non tarifaires, et appui au secteur privé en matière de promotion des exportations.
  
- c) Garantie que les politiques nationales liées aux accords commerciaux internationaux et régionaux n'ont pas d'effets négatifs sur les activités économiques axées sur la sécurité alimentaire, en particulier les activités concernant les femmes:

Ces aspects ont toujours été présents à l'occasion des négociations bilatérales et/ou multilatérales, que ce soit au niveau du pays, ou au niveau de groupements régionaux. La Tunisie a toujours soutenu les dispositions particulières en faveur des pays en développement, mesures qui préservent la sécurité alimentaire.

## **ENGAGEMENT V**

### **Mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme et y être préparé.**

Les stratégies ou initiatives mises en œuvre dans ces domaines se concentrent sur:

- a) Arrangements institutionnels relatifs à l'alerte rapide et à la communication de renseignements préliminaires sur d'éventuelles situations d'urgence :

- Au niveau national, la Tunisie a mis en œuvre un paquet de mesures visant la prévention des situations d'urgence, telles que :
  - Renforcement de la capacité des systèmes en matière de surveillance des cultures.
  - Notes de conjonctures établies périodiquement sur l'évolution de la situation des différents secteurs de l'activité socio-économique.
  
- Au niveau régional et international, la Tunisie collabore aux efforts déployés visant à prévenir des catastrophes de tous genres qui ont des effets néfastes sur la sécurité alimentaire, y compris l'élaboration de système de prévention et d'alerte rapide.
  
- b) Mécanismes mis en place pour lutter contre les catastrophes:
  - La Tunisie a pris des mesures afin de constituer des réserves alimentaires, et de répondre aux situations d'urgence et aux variations saisonnières et d'intervenir en temps voulu en vue de couvrir les besoins des groupes vulnérables.
  - Renforcement de la capacité logistique du pays permettant des interventions efficaces durant les situations d'urgence.
  
- c) Mesures prises en vue d'établir une corrélation entre les opérations de secours postérieures aux crises et les programmes de développement:

- Accompagnement des opérations de secours par un développement rural plus vaste, qui est à la fois durable et participatif.

Dans les zones à potentiel élevé, le développement rural vise une forte production agricole. Dans les zones à faible potentiel, l'accent est mis sur la diversification de l'économie à travers les micro-crédits octroyés par la Banque Tunisienne de Solidarité et le programme 26-26.

- Amélioration de la conception des programmes d'aide alimentaire visant des objectifs de sécurité alimentaire permettant de passer d'une aide d'urgence à une aide pour le développement.

d) **Stratégies mises en œuvre par l'aménagement des bassins versants:**

- La stratégie nationale de conservation des eaux et du sol se poursuit, elle s'articule autour d'un ensemble de programmes de protection des terres contre l'érosion et la sauvegarde de leurs fertilités ainsi que la mobilisation des eaux de ruissellement.

## **ENGAGEMENT VI**

**Mesures prises en vue de favoriser l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé à l'appui des ressources humaines et des systèmes durables, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts.**

- a) La part du budget national consacré à la mise en valeur des ressources humaines, en précisant son impact sur l'amélioration des écoles

primaires et secondaires et de l'enseignement supérieur :

L'Etat a mis en place des stratégies au profit des ressources humaines, visant à promouvoir l'être humain et améliorer les différentes catégories d'enseignement. Ainsi, la part du budget national consacrée à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique prévue pour l'année 2004 atteint 20 % du budget global.

b) La part du budget national consacré à l'agriculture, aux pêches et aux programmes de sécurité alimentaire:

Les investissements agricoles ne cessent d'augmenter d'une année à une autre., le montant d'investissements prévu pour l'année 2004 s'élève à 940 millions de Dinars dont 486 millions de Dinars privés contre 862 millions de Dinars réalisé en 2003 dont 421 millions de Dinars réalisé par les privés. Les investissements publics en faveur de l'agriculture (qui représentent 10% du budget total de l'Etat) visent essentiellement la poursuite de la mise en œuvre des stratégies de mobilisation des différentes ressources naturelles disponibles et la conservation des eaux et du sol, ainsi que la création des nouveaux périmètres irrigués autour des puits et des lacs collinaires. Une autre partie du budget est consacrée aux activités d'encadrement du secteur agricole et aux services d'appui (recherche, formation, vulgarisation), ainsi qu'à la promotion des activités de production.

c) La nature et l'étendue des investissements dans les infrastructures à améliorer l'accès aux marchés et aux aliments :

Des mesures prises pour renforcer l'infrastructure routière, afin de faciliter l'acheminement interne des produits

alimentaires : l'investissement prévue pour l'année 2004, au titre des projets d'infrastructure routière s'élève à 780 millions de Dinars.

d) Les initiatives prises et les ressources affectées à la création et au transfert de technologies permettant d'améliorer la production :

- des mesures particulières ont été prises dans le cadre d'un programme spécial afin de promouvoir le secteur de la recherche agricole visant à améliorer la filière de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce programme vise essentiellement à orienter les actions de recherche vers les priorités du développement agricole.
- il est à signaler qu'au cours de l'année 2003, l'investissement public alloué à la recherche et la vulgarisation a progressé de 34% par rapport à l'année 2002.
- un environnement propice a été créé afin d'encourager au maximum les investissements publics et privés en vue d'un développement équitable et durable. Des mesures d'encouragement au renforcement des flux d'investissement de toutes provenances ont été prises.

Pour mobiliser et utiliser au mieux les ressources financières et techniques, la Tunisie a mis en place des mécanismes de crédit agricole, d'octroi d'avantages fiscaux et financiers à travers le code d'incitation aux investissements, pour encourager l'investissement dans des domaines d'activité contribuant à la sécurité alimentaire.

## ENGAGEMENT VII

### Mesures prises pour favoriser la mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation.

- a) Mise en place d'arrangements institutionnels, à l'échelle nationale et locale, visant à mettre en œuvre le plan d'action et à suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du plan d'action et à suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre :
- Un mécanisme de suivi de l'application du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation a été mis en place à travers la création du Comité National du Suivi du plan d'action mondial de l'alimentation et la formation de groupes thématiques. La journée mondiale de l'alimentation constitue aussi un événement célébré annuellement, permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire, et de sensibiliser la population à l'importance du Sommet Mondial de l'Alimentation.
- b) Mise en place de campagnes sur le thème «de la nourriture pour tous» afin de mobiliser les parties prenantes et les ressources à tous les niveaux de la société, pour la mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation:
- des initiatives et des campagnes sur le thème «vivres pour tous» ont été menées. Des manifestations ont aussi été organisées sous les auspices de la FAO en vue de sensibiliser la



population à l'importance du sujet de l'alimentation.

c) des mécanismes visant à assurer la sécurité alimentaire à tous les habitants du pays:

- Conformément aux engagements pris lors du SMA, la Tunisie a mobilisé les capacités intérieures pour augmenter rapidement les disponibilités vivrières afin de couvrir les besoins des populations croissantes des villes et des zones à déficit vivrier.
- Mesures prises en matière de révision des politiques, programmes et stratégies nationaux pour parvenir à la situation alimentaire, visant la promotion de l'être humain et la concrétisation de ses droits à la nourriture et aux services essentiels.